



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**



## GROUPE DE TRAVAIL : CADRE DE VIE ET MOBILITÉ

Contacts :

[maeva.duverger@villecaraibe.com](mailto:maeva.duverger@villecaraibe.com) - Directrice de Ville Caraïbe - CRPV de Martinique

[Pauline.abrieu@professionbanlieue.org](mailto:Pauline.abrieu@professionbanlieue.org) - Cheffe de projet volet urbain de Profession Banlieue - CRPV de Seine-Saint-Denis

[fdoucet.pole95@orange.fr](mailto:fdoucet.pole95@orange.fr) – Pôle Ressources – CRPV Val d’Oise, Hauts de seine, Yvelines

### THÉMATIQUE : Cadre de vie

#### PROPOSITION 1 – Un accent sur la production d’espaces verts

CONSTAT ACTUEL	
<b>Constats généraux</b>	Les habitants des quartiers déplorent souvent l’environnement dans lequel ils vivent et regrettent notamment le manque d’espaces verts. Au-delà de ces aspects paysagers, certains habitants rencontrent des difficultés pour se nourrir, et ce plus particulièrement en période de confinement. Ainsi, les espaces agricoles pourraient permettre de subvenir aux besoins alimentaires des habitants des quartiers.
<b>Impact de la crise sanitaire dans ce domaine d’intervention</b>	Le confinement accroît ce sentiment : l’espace vu et traversé est extrêmement minéral, sans perspective de voir de la « verdure ». La production de parcelles d’agriculture urbaine peut également contribuer à nourrir les habitants des quartiers ; qui pour certains ont eu des difficultés pour s’alimenter pendant le confinement (suite à une perte de revenus par exemple).
DESCRIPTION DE LA PROPOSITION ET DE SES OBJECTIFS	
<b>Proposition d’actions : objectifs de la proposition – changement/évolution/maitrise d’une situation attendu(e)</b>	Dans le cadre du NPNRU, mettre l’accent sur la production d’espaces verts, qu’il s’agisse de parcs, de jardins partagés ou de parcelles d’agriculture urbaine. Il s’agirait de renforcer l’appel à projet lancé par l’ANRU en lui donnant plus de moyens (financiers, ingénierie, partenariat avec des écoles d’agronomes, etc.) et en permettant une vaste mobilisation foncière afin de créer de vraies parcelles agricoles et de poser les jalons d’une agriculture vivrière.
<b>Description de la proposition</b>	Le NPNRU représente une opportunité pour repenser les quartiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pendant les travaux liés au NPNRU, du foncier est temporairement disponible. Ces friches peuvent être aménagées en espaces verts.</li> <li>- Au-delà de cet urbanisme transitoire, il convient de penser aux espaces verts comme des éléments structurants et pérennes des quartiers : ils permettent la sociabilité, l’accès à des biens alimentaires, et éventuellement à des emplois (entretien des espaces, maraîchage, etc.)</li> </ul>

<b>Nature de la proposition</b>	Dispositif
<b>Partenaires à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action</b>	Etat local, collectivités territoriales, ANRU, acteurs du NPNRU, ADEME, CAUE, écoles d'agronomie, agronomes
<b>Moyens à mobiliser</b>	Création d'emplois pour la conception et l'entretien des espaces verts. Besoins en termes d'ingénierie : qu'est-il possible de faire sur telle ou telle parcelle ? Faut-il dépolluer les sols ?  Les moyens financiers à mobiliser seront fonction des contraintes des terrains, de la superficie, du nombre d'emplois créés (et des types d'emplois), etc. Ordre de grandeur : plusieurs centaines de millions d'euros
<b>TEMPORALITE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	
<b>Temporalité de l'action</b>	Moyen terme
<b>Déploiement de l'action</b>	Territoires concernés par un NPNRU
<b>FREINS POTENTIELS</b>	
<b>Alertes</b>	On pourrait également réfléchir à faire évoluer le cadre législatif pour que les programmes immobiliers en QPV comportent nécessairement un espace vert.

## PROPOSITION 2 – Fonds européens et financement des programmes d'aménagement

<b>CONSTAT ACTUEL</b>	
<b>Constats généraux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les fonds européens sont une ressource importante des programmes d'aménagement mais une ressource difficile à obtenir et gérer.</li> <li>- De nombreuses études et de nombreux protocoles ont déjà été réalisés. Il y a donc dans les programmes d'aménagement, de forts potentiels en matière de lancement de travaux dans des délais courts.</li> <li>- Les collectivités territoriales, exsangues, ne peuvent pas toujours porter leurs contributions, d'où des retards dans la phase opérationnelle.</li> </ul>
<b>Impact de la crise sanitaire dans ce domaine d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le ralentissement fort de la machine économique-administrative va accentuer les retards dans le lancement des phases opérationnelles des programmes d'aménagement.</li> <li>- La situation économique va impacter les partenaires privés qui pourraient faire face à des problèmes de trésorerie et ne plus être en capacité d'assumer l'avance nécessaire dans la gestion de fonds européens.</li> </ul>

<b>DESCRIPTION DE LA PROPOSITION ET DE SES OBJECTIFS</b>	
<b>Proposition d'actions : objectifs de la proposition - changement/évolution/maitrise d'une situation attendu(e)</b>	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter les dégagements d'office</li> <li>- Eviter des programmes infructueux (EX : Actions PRU non réalisées)</li> <li>- S'appuyer sur des projets structurants, déjà validés, pour participer à la relance de l'économie via le BTP et les actions de cohésion sociale.</li> </ul>
<b>Description de la proposition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande officielle à l'Union Européenne du report d'un an de toutes les dates limites des démarches administratives, y compris la fin des PO prévus en 2020 : dossier validé, plan de financement bouclé, date de fin de travaux et de remontée des factures, etc. (tout en validant quand même les prochains PO).</li> <li>- Augmenter le taux de participation possible des fonds européens dans le financement de ces programmes d'action (Taux actuels de 50 à 85% selon le niveau de développement du territoire). Ces taux ont été définis nationalement mais la politique de l'Union Européenne permet des taux de participation plus élevés.</li> <li>- Supprimer l'obligation de participation du bénéficiaire à hauteur de 20% (règle des 80% d'aide publique).</li> <li>- Demander une exception d'une année dans le mode de gestion des fonds européens (avance et remboursement sur remontée de facture), afin qu'une avance de 20% soit faite aux porteurs de projet retenus.</li> </ul>
<b>Nature de la proposition</b>	Financement, investissement
<b>Partenaires à mobiliser pour la mise en œuvre de l'action</b>	Union européenne Partenaires gestionnaires des fonds : État, collectivités Partenaires opérationnels : Les EPCI et/ou les villes qui ont des territoires ANRU.
<b>Moyens à mobiliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens humains complémentaires dans les services gestionnaires pour accélérer les délais de traitement des dossiers.</li> <li>- Il ne s'agit que de modification de dispositions existantes</li> </ul>
<b>TEMPORALITE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	
<b>Temporalité de l'action</b>	Compte tenu des négociations nécessaires, des décisions législatives à prendre et des réorganisations à mettre en place dans les services en charge de la gestion des fonds européens : <p style="text-align: center;"><b>Mesures effectives en début 2021.</b></p>
<b>Déploiement de l'action</b>	Tous les territoires ANRU, Cœur de Ville et ayant des programmes ITI
<b>FREINS POTENTIELS</b>	
<b>Alertes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La nécessaire réorganisation des services gestionnaires des fonds européens.</li> <li>▪ Particularités des territoires ultra marins - <b>Fiscalités et budgets des collectivités : DGF plus faible, recettes d'octroi de mer en baisse</b></li> </ul>